



## paiement des frais d'actes de succession

Par **didival**, le **07/12/2012** à **14:03**

bonjour,  
après le décès de ma mere,le notaire me demande de payer, après avoir terminé les actes de succession de ma mere des frais:  
772€ pour chaques heritiers(5 au total  
)ma mere ns laisse une maison que ns avons mis a la vente,(valeur du bien 250000€)  
ma question est: puis je demander a payer cette somme de 772€ après la vente du bien ou  
dois je les payer de suite ,et si oui peut on demander de payer en plusieurs fois.  
Cdlt

Par **youris**, le **07/12/2012** à **17:42**

bjr,  
un notaire n'est pas une banque et en général ne fait pas crédit.  
si vous mettez 2 ans pour vendre votre bien je ne pense pas que votre notaire ait la patience  
d'attendre.  
surtout que la somme demandée est assez modique par rapport au prix de vente de la  
maison.  
il n'y avait pas de liquidités dans la succession ?  
cdt

Par **didival**, le **07/12/2012** à **20:23**

bonsoir,non aucune.  
je vous remercie pour votre reponse.